



République Française
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
COMMUNE DE LA COLLE-SUR-LOUP

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JANVIER 2021

Affiché le 5 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf janvier à dix-sept heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase Emilie FER, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire, en présence des Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS : M. MION - M. CIRIO – Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO - M. BERTAUX – Mme MUIA – M. LEMESSIER – Mme BRISON – M. RODRIGUEZ – Mme PROPETTO - M. BERNARD – M. CASTET – M. MORVAN – M. DORDONNAT – Mme ROLLAND – Mme POULAIN – Mme TOURIAN – Mme MOURTY – M. VAN DEN BULCKE – Mme VERONESE-NARDI — Mme TEISSEIRE – Mme MAIMON – M. LEGRAND.

POUVOIRS : M. FORESTIER pouvoir à M. CIRIO – Mme BILLOIS pouvoir à Mme MUIA – M. THEVENIAUD pouvoir à M. BORIOSI

EXCUSÉ : M. VERGES

ABSENTE : Mme DEHAENE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TEISSEIRE

Le quorum étant atteint l'Assemblée a pu valablement siéger.

DECISIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE :

N°	OBJET DE LA DELIBERATION
	JEUNESSE – VIE SCOLAIRE
29.01.2021.01	Titre « Ville Amie des Enfants » - Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse et de la convention de participation Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE : <ul style="list-style-type: none">• ADOpte le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse,• AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.
29.01.2021.02	Prix du repas pour le stage BAFA organisé par le CEMEA Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE : <ul style="list-style-type: none">• APPROUVE la gratuité de la location de la salle municipale nécessaire à la formation au CEMEA• DECIDE de fixer à 4.97 € le prix du repas servi aux stagiaires qui déjeuneront au restaurant scolaire Lanza.

	SECURITE
29.01.2021.03	<p>Convention portant autorisation de chasser sur les terrains départementaux et communaux du parc naturel départemental des Rives du Loup.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE (2 abstentions : Mme MAIMON et M. LEGRAND) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le département des Alpes-Maritimes, la commune de La Colle-sur-Loup et l'association communale de chasse de La Colle-sur-Loup.
	FINANCES
29.01.2021.04	<p>Autorisation de travaux de chaussées 2021 pour l'obtention de la dotation cantonale 2021 et du produit des amendes de police 2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE le projet de travaux présenté pour un montant de 155 000 € HT • SOLLICITE une subvention dans le cadre de la dotation cantonale 2021 • SOLLICITE une subvention dans le cadre du produit des amendes de police 2021 • AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.
29.01.2021.05	<p>Demande de subvention DSIL et DETR</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR, une subvention à hauteur de 95 000 €
29.01.2021.06	<p>Budget primitif 2021 de l'EPIC – Office de Tourisme et du Commerce</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à MAJORITE (2 abstentions : Mme MAIMON et M. LEGRAND) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le Budget Primitif 2021 de l'EPIC Office de Tourisme présenté, étant précisé que le Conseil Municipal fixera, lors du vote du budget principal 2021 de la commune, la fraction du produit des droits de mutations perçus par la Ville qui fera l'objet d'un reversement au profit de l'EPIC.
29.01.2021.07	<p>Reversement à l'EPIC – Office de Tourisme et du Commerce, d'une fraction de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements sur les mutations pour l'exercice 2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le budget primitif 2021 de l'EPIC - Office du tourisme et du Commerce de La Colle-sur-Loup. • DECIDE d'affecter à l'EPIC Office du Tourisme et du Commerce de La Colle-sur-Loup une fraction, égale à 1/3 du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement exigibles sur les mutations à titre onéreux pour l'année 2021, qui s'appliquera dans la limite maximale d'un reversement plafond de 226 000 €.

<p>29.01.2021.08</p>	<p>Admission en non-valeur</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE l'admission en non-valeur des titres présentés par le Trésorier Principal et dont le montant s'élève à 3 325.74 €, étant précisé que cela ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. 																														
<p>29.01.2021.09</p>	<p>Révision de l'APCP – Opération de rénovation du complexe sportif</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'opération « complexe sportif » et les AP/CP correspondants ; • AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire les crédits afférents à l'opération aux chapitres 20 (immobilisations incorporelles) et 23 (immobilisations en cours) de nos documents budgétaires et aux fonctions 412 (stade) et 413 (piscine) ; • AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement de 2021. 																														
<p>29.01.2021.10</p>	<p>Subvention 2021 aux associations</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'attribution des avances sur subventions (article 6574) et leur versement aux associations nommées au tableau ci-après : <table border="1" data-bbox="523 1189 1307 1951"> <thead> <tr> <th>ASSOCIATIONS</th> <th>Avances sur subventions 2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SPCOC BASKET</td> <td>3 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC BOULES</td> <td>200,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC CANOE KAYAK</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC CYCLOTOURISME</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC FOOTBALL</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC GR</td> <td>5 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC HANDBALL</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>MARCHE ET DECOUVERTE</td> <td>160,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC NATATION</td> <td>800,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC TENNIS</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SPCOC ESCRIME</td> <td>2 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>COSC</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>LA RONDE DES PETITS LOUPS</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>41 460,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • PREND acte que les attributions définitives se feront lors d'un prochain Conseil Municipal. 	ASSOCIATIONS	Avances sur subventions 2021	SPCOC BASKET	3 500,00 €	SPCOC BOULES	200,00 €	SPCOC CANOE KAYAK	5 000,00 €	SPCOC CYCLOTOURISME	500,00 €	SPCOC FOOTBALL	15 000,00 €	SPCOC GR	5 000,00 €	SPCOC HANDBALL	3 000,00 €	MARCHE ET DECOUVERTE	160,00 €	SPCOC NATATION	800,00 €	SPCOC TENNIS	3 000,00 €	SPCOC ESCRIME	2 000,00 €	COSC	3 000,00 €	LA RONDE DES PETITS LOUPS	300,00 €	TOTAUX	41 460,00 €
ASSOCIATIONS	Avances sur subventions 2021																														
SPCOC BASKET	3 500,00 €																														
SPCOC BOULES	200,00 €																														
SPCOC CANOE KAYAK	5 000,00 €																														
SPCOC CYCLOTOURISME	500,00 €																														
SPCOC FOOTBALL	15 000,00 €																														
SPCOC GR	5 000,00 €																														
SPCOC HANDBALL	3 000,00 €																														
MARCHE ET DECOUVERTE	160,00 €																														
SPCOC NATATION	800,00 €																														
SPCOC TENNIS	3 000,00 €																														
SPCOC ESCRIME	2 000,00 €																														
COSC	3 000,00 €																														
LA RONDE DES PETITS LOUPS	300,00 €																														
TOTAUX	41 460,00 €																														

29.01.2021.11	<p>Subvention 2021 – Crèche Les Gros Câlins</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000€ à l'association «Crèche Les Gros Câlins », au titre de l'exercice 2021, étant précisé que la dépense sera inscrite à la fonction 64 des documents budgétaires, et à l'article 6574 « subventions ». 				
29.01.2021.12	<p>Subvention 2021 au CCAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'inscription au Budget primitif 2021 d'une subvention financière d'un montant de 300 000 €, au profit du CCAS de La Colle-sur-Loup, à inscrire à la fonction 520 des documents budgétaires, et aux articles : <ul style="list-style-type: none"> - 657362 (250 000 €) « Subvention au CCAS » en section de fonctionnement - 2041622 (50 000 €) « Subvention d'équipement » en section d'investissement 				
29.01.2021.13	<p>Taux d'imposition des 2 taxes communales pour l'exercice 2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE du maintien pour 2019 des taux des 3 taxes communales comme suit : <table border="1" data-bbox="459 1211 1453 1357"> <tr> <td>Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 2020</td> <td>19,39 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) 2020</td> <td>23,32 %</td> </tr> </table>	Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 2020	19,39 %	Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) 2020	23,32 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 2020	19,39 %				
Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) 2020	23,32 %				
20.01.2021.14	<p>Budget primitif de la commune – exercice 2021</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE ces montants prévisionnels ; • APPROUVE les crédits affectés à l'opération budgétaire suivante : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Opération 2020-01 AP/CP Rénovation du complexe sportif • ADOpte le Budget primitif 2021 du Budget principal de la Ville par chapitres (par un vote non formel). 				

La séance du Conseil Municipal est levée à 18h20.

FAIT A LA COLLE-SUR-LOUP, LE 29 janvier 2021.

Le Secrétaire de séance,
Mme TEISSEIRE Marie